

FORPREV EVOLUE

WEBINAIRES DES 30 JANVIER & 9 FEVRIER 2023

RISQUES PROFESSIONNELS - HABILITATION

L'ÉQUIPE HABILITATION DE LA CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

Eric BOUSCHBACHER Ingénieur-Conseil Responsable du Pôle Formation

Marie AGUILAR Chargée d'habilitation

Bénédicte COIRATON Chargé d'habilitation

Séverine DESQUINES Assistante administrative

prevention.habilitation@carsat-mp.fr

PROGRAMME

I. Informations générales

1. L'habilitation
2. La certification
3. Formateur.trice.s
4. Questions – réponses

II. Forprev 2 en images

1. Gestion de mon compte utilisateur
2. Demande d'habilitation
3. Processus de certification
4. Questions - réponses

UN PEU DE VOCABULAIRE

Gestionnaire : Personne en charge de la gestion des habilitations, dans l'outil, pour le compte d'une entité



Ex : correspondant entité habilitée – CEH de Forprev

Délégataire : Personne désignée par le gestionnaire d'une entité comme étant un relais pour déclarer une certification pour le compte de l'entité



Ex : au correspondant entité associée CEA ou assistante d'établissement dans Forprev

Signataire : Personne signataire de la lettre d'engagement

Formateur.trice : Inchangé

L'HABILITATION

1. L'outil FORPREV
2. Ce qui ne change pas
3. Ce qui change
4. Les renouvellements à venir

FORPREV 2

The screenshot displays the FORPREV 2 web application interface. On the left is a dark sidebar with navigation options: MON ENTITÉ, HABILITATION (Actives), CERTIFICATION (En cours, A traiter), DEMANDES (En cours, A traiter), and UTILISATEURS (Rechercher). The main content area shows a breadcrumb trail: Demande n°176 habilitation Catec / 1 MAIRIE DE VANVES. Below this is a progress bar with four steps: 1. Dossier administratif complet (highlighted with a red circle), 2. Instruction en cours phase 1, 3. Instruction en cours phase 2, and 4. Décision CNH en cours. A table lists users: FRIGG (Alice, afrigg@gmail.com) and ACHI (Nordine, zedq@gmail.com). A 'Caisse Instructrice' section lists INRS. On the right, a 'Ma demande d'habilitation' section contains a 'Mon commentaire' text area and a 'Soumettre' button. A 'Retour' button is at the bottom left, and a 'Suivant' button is at the bottom right of the main content area. The top right corner shows user information: Gestionnaire, Mairie de Vanves, Alice, and Déconnexion.

Les mêmes fonctionnalités de FORPREV 1 sont reprises (demandes d'habilitation, édition de certificats).

Prise en compte des évolutions telles que le RGPD par exemple.

CE QUI NE CHANGE PAS

Le processus d'habilitation : pour une demande, une demande supplémentaire ou un renouvellement, l'entité fait sa demande en ligne, la CARSAT en fait l'étude et l'envoi à la CNH pour décision

Les informations administratives : c'est la carte d'identité de l'employeur. Les données sont reportées dans FORPREV 2

Les documents de référence et les cahiers des charges : même si l'applicatif évolue, la réglementation de l'habilitation ne change pas

CE QUI CHANGE

Le suivi en temps réel : le nouveau FORPREV vous permet de regarder à chaque instant ou en est votre demande



Renseigner FORPREV : seules les données administratives de votre entité et les documents pédagogiques sont demandés

Le tout numérique : tous les documents nécessaires à l'étude de votre demande sont maintenant dématérialisés, plus besoin de courrier ou de courriel ! Il en est de même pour la décision de la CNH disponible dans les informations de l'entité

Les entités associées : elles disparaissent

CE QUI CHANGE - SYNTHÈSE

- ✓ **Visualiser** l'avancement de sa demande
- ✓ **Envoyer** les documents pour le dossier d'habilitation **via l'outil**
- ✓ **Disparition des entités associées**, une habilitation nationale valable sur tout le territoire
- ✓ La CNH envoie **la décision** aux gestionnaires par mail et le document **est disponible dans les infos de l'habilitation**

Changements importants dans les pratiques !

- ✓ **Le renouvellement peut être lancé un an avant la date d'échéance** de l'habilitation (deux alertes vont être envoyées, tous les gestionnaires sont destinataires)
- ✓ Si le renouvellement se fait avant la date échéance de l'habilitation, **la nouvelle habilitation prend effet à la fin de la date butoir de l'habilitation précédente**
- ✓ **L'habilitation n'est plus valable après la date échéance**, même si celle-ci est en renouvellement

RENOUVELLEMENT A VENIR

Pour les habilitations dont l'échéance est prévue entre **Janvier et Mars 2023**

✓ **Prolongation de 9 mois des habilitations**

Pour les habilitations dont l'échéance est prévue entre **Avril et Mai 2023**

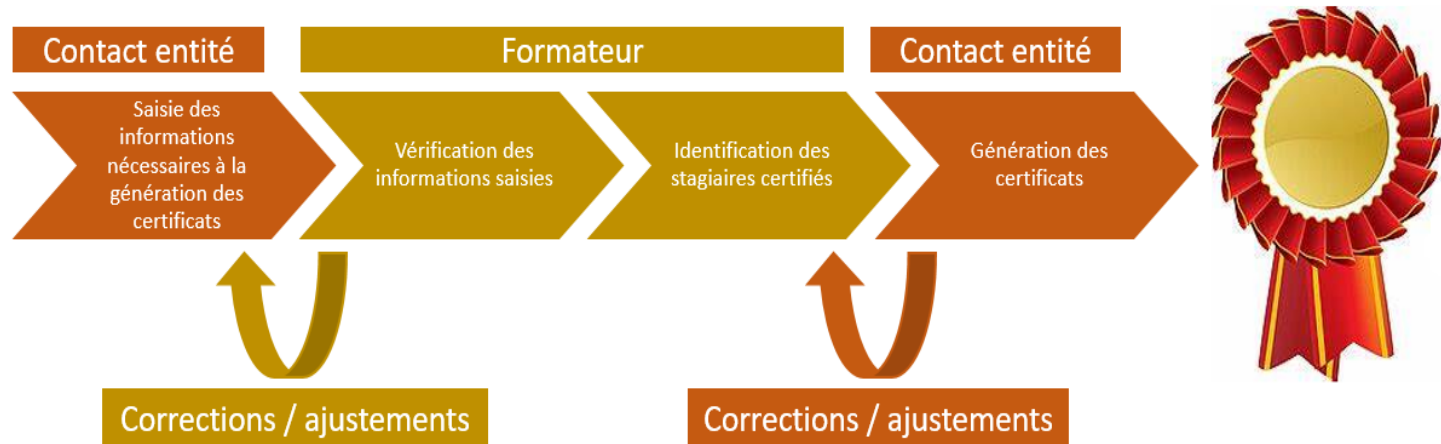
✓ **Prolongation de 4 mois des habilitations**

Année	2022												2023					
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Échéance habilitation		R					Echue											
			R					Echue										
				R					Echue									
					R					Echue								
						R		R				Echue						
													Echue					
														+ 9 mois				
																+ 4 mois		

Plus de renouvellement

LA CERTIFICATION

LA CERTIFICATION



Dans l'outil forprev 2, afin de mieux maîtriser le processus de certification, sa qualité et les usurpations d'identité des formateurs.trices, le formateur.trice a un rôle important à jouer. **Le formateur devient un utilisateur incontournable**

LA CERTIFICATION - SYNTHÈSE

- ✓ Le formateur.trice a un **rôle important** dans la validation des certificats
- ✓ Les gestionnaires ont **accès à toutes les sessions** déclarées dans l'habilitation
- ✓ Les délégataires **ne voient que les sessions qu'ils ont eux-mêmes déclarées**
- ✓ A condition que l'habilitation soit valide, une session **peut être saisie 3 mois avant la date de début de session ou 3 mois après la date de fin de session**
- ✓ Les sessions de certification sont **supprimées de l'application 15 jours** après la génération des certificats pour les stagiaires (niveau 1) – **AUCUN DUPLICATA POSSIBLE**
- ✓ Les certificats des formateur.trice.s (niveau 2) seront disponibles sur leur compte, durant toute la durée de la validité
- ✓ Inscription des stagiaires (niveau 1) sur des MAC – **avoir la preuve du prérequis (carte ou attestation de formation)**

FORMATEUR.TRICE.S

FORMATEUR.TRICE.S - SYNTHÈSE

- ✓ **Plus de rattachement** des formateurs à une entité habilitée dans l'outil
- ✓ **Validation systématique des sessions de formation** (certification)
- ✓ Plus d'usurpation de compte

Changements important dans les pratiques !

- ✓ Le formateur.trice ne peut plus être déclaré sur une session si son certificat n'est plus valide
- ✓ Suite à un MAC, **la date de fin de validité du certificat est calculée à partir de la date de fin de son certificat initial**
- ✓ Le formateur.trice perd son compte s'il n'y a pas de continuité dans ses certifications

QUESTIONS - RÉPONSES

prevention.habilitation@carsat-mp.fr



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

MERCI

prevention.habilitation@carsat-mp.fr